

NSABImana stanišlar

Comptabilité

22-11-1989

Doc 1
pag. 4

NSABIMANA Stanislas

A.S.ME.KI.

BP 1618 KIGALI

C.P.T.E. B.C.R. N° 14264/05

K I G A L I .

24 NOV. 1989

FACTURE N° 054/89 .-

Le Gouvernement de la République Rwandaise ,
Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal BP 446 KIGALI doit à
Monsieur NSABIMANA Stanislas C/O A.S.ME.KI. la somme de : DIX MILLE CENT SOIXANTE
DIX FRANCS RWANDAIS (10.170 FRW) Pour la fourniture d'un panneau métallique
et inscription des lettres pour le Bureau de Rêquete de la Population.
Suivant le bon de commande n° 331/89 en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : DIX MILLE CENT SOIXANTE
DIX FRANCS RWANDAIS (10.170 FRW)

O.P. 2183/24/12/89

Fait à Kigali, le 19 Octobre 1989.

LE DELEGUE: K I
Monsieur Stanislas
NSABIMANA Stanislas .-
R.C. A 1819
TEL. 3869 NSABIMANA Sany

Pour réception conforme
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 1.89.04.04.02.02
Inscrit sous poste 07 du 29/9/89
Kigali, le 22/11/89
Le Gestionnaire des crédits

Pio ESSEMUNYIRO

SERUNGI Soter
Secrétaire Général

21-12-89

NSABIMANA Stanislas
A.S.A.R.V.I.
BP 1618 KIGALI
OPTI R.O.R. N° 14264/05
KIGALI.

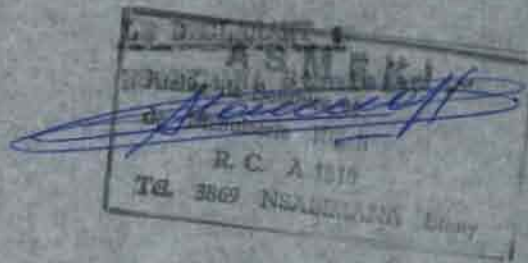
FACTURE N° 054/89.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise,
Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal BP 446 KIGALI doit à
Monsieur NSABIMANA Stanislas C/O A.S.A.R.V.I. la somme de : DIX MILLE CINQ SOLDES
DIX FRANCS RWANDAIS (10,170 FRW) pour la fourniture d'un panneau métallique
et inscription des lectures pour le Taux de Morts de la Population.
Suivant le bon de commande n° 331/89 en annexe.

Carifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : DIX MILLE CINQ SOLDES
DIX FRANCS RWANDAIS (10,170 FRW)

Fait à Kigali, le 19 Octobre 1989.

Pour réception conforme
Le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal



P. = *NSABIMANA*

SERURIE: Soter
Secrétaire Général

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge de 1.89.04.04.0202
Inscrit sous poste 07 du 29/9/89
Kigali, le 22/11/89
Le Gestionnaire des crédits

SERVICE MINISTÈRE

Budget *notionnel* Article *1-87.04.04* Littera *02.02*

FOURNISSEUR *Habimana Stanislas* A LIVRER à *MINISTÈRE*

I.N.R. 1099 - 500

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
1	<p>Panneau portant les lettres: IBIRO BY'YBIKAZO BY'AMATURAGE BUREAU DE REQUETE DE LA POPULATION suivant dessin en annexes Nous demandons de nous le faire dire gratis</p>		<p>10.170 ✓ 7</p>
	<p>Pour accord de paiement Le Ministre de l'Intérieur</p>		

P. Habimana Stanislas

Total 10.170 FR

Visa du service du budget
et du contrôle.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 04 OCT 1989

Kipali le 28/09/1989
Le (sous) Gestionnaire de Crédits,
[Signature]

Inscrit fiche mod. 1 Poste No 07 du 29-9-1989